

220C0474 FR0000052680-OP030-AS14

5 février 2020

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

OENEO (Euronext Paris)

Le 4 février 2020, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société OENEO, déposée par Banque Hottinguer, BNP Paribas¹ et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Caspar (cf. D&I 220C0466 du 4 février 2020).

La note d'information de la société Caspar (visa n°20-027 en date du 4 février 2020) et la note en réponse de la société OENEO (visa n°20-028 en date du 4 février 2020) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du 6 au 19 février 2020 inclus.

Exane BNP Paribas, agissant en qualité de membre acheteur, se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions de la société OENEO non détenues par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Euronext Paris est également mise en place afin de permettre la prise en charge par l'initiateur des frais de courtage des actionnaires vendeurs.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Seule BNP Paribas garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre publique.